

Services techniques : une étude sur la rémunération qui ne tient pas la route

OTTAWA – L'AFPC s'inquiète grandement de la qualité des données utilisées lors d'une étude visant à comparer les salaires d'une sélection d'emplois du secteur public fédéral.

L'Étude de comparabilité de la rémunération du groupe Services techniques a été commandée par le Service d'analyse et de recherche en rémunération de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, à la demande de l'AFPC et du Conseil du Trésor, dans le but de fournir des données sur les salaires dans le cadre de la ronde de négociation actuelle.

Selon la vice-présidente exécutive nationale, Patty Ducharme, « il y a lieu de se demander si l'étude sera d'une utilité quelconque. Plusieurs aspects de l'étude nous déçoivent grandement, notamment le faible taux de réponse. Seulement 14 % des employeurs sollicités ont répondu aux demandes de renseignements ». L'étude était basée sur un très long questionnaire, ce qui a pu rebuter bon nombre d'employeurs.

« De plus, certaines conclusions de l'étude défient toute logique », déclare Gerry Halabecki, vice-président exécutif régional de l'Ontario. Les résultats montrent que les salaires des inspecteurs fédéraux de la sécurité aérienne et maritime sont supérieurs à ceux du marché. Si tel est le cas, pourquoi le gouvernement éprouve-t-il autant de problèmes de recrutement dans ce secteur? Il est difficile de croire que ces membres sont surpayés par rapport au marché. Un autre résultat montre que des agents supérieurs des pêches gagnent un salaire inférieur à des agents subalternes. Cela ne fait aucun sens. »

Il y a fort à parier que le jumelage des emplois était inadéquat. Les emplois ont peut-être été comparés simplement en fonction du titre, et non à l'aide d'une analyse détaillée basée entre autres sur des descriptions de travail. À titre d'exemple, l'étude montre un écart salarial important entre des inspecteurs en environnement, des inspecteurs en hygiène de l'environnement et des agents et techniciens de l'environnement. Or, les critères d'évaluation de ces emplois sont très similaires.

« Le syndicat continue d'examiner les données et les résultats de l'étude, mais il semble qu'on ait comparé des pommes et des oranges, affirment Patty Ducharme et Gerry Halabecki. En préparant nos revendications salariales pour les membres des Services techniques, nous tiendrons compte de facteurs tels que les conditions actuelles du marché du travail ainsi que les résultats d'études ayant un taux de réponse raisonnable et respectant un examen logique de base. »

